

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2014_ 0207

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
NOISIEL

SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt six septembre, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 17 septembre 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VACHEZ, Maire de Noisiel**

PRESENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, MME DODOTE, M. MEYER, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH, M TIENG, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCNIK, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M MAYOULOU NIAMBA, MME MONIER, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, M. ROSENMANN, M. DRAMÉ, M KAPLAN,, M. KRZEWSKI

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

| | |
|------------------------|---|
| Monsieur SANCHEZ | qui a donné pouvoir à Madame NAKACH |
| Madame NEDJARI | qui a donné pouvoir à Madame TROQUIER |
| Madame CAMARA NDOMBELE | qui a donné pouvoir à Monsieur BARDET |
| Monsieur MYA NJIKE | qui a donné pouvoir à Monsieur MEYER |
| Madame VICTOR | qui a donné pouvoir à Monsieur BEAULIEU |
| Monsieur TEBALDINI | qui a donné pouvoir à Monsieur KAPLAN |
| Madame THIRON | qui a donné pouvoir à Monsieur DRAMÉ |

ETAIENT ABSENTS

Madame PELLICIOLI

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marcus DRAME

Point n° 4 : Désignation d'un délégué de la Commune au sein du Conseil d'Administration de l'Association du club de prévention de Marne la Vallée

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2014

Application agréée E-legalite.com

077-2177 03370-2014 0926-DEL2014_0207_2-DE

- suite DEL2014_

0207

portant sur la désignation d'un délégué de la Commune au sein du Conseil d'Administration de l'Association du club de prévention de Marne la Vallée

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier du Club de prévention de Marne la Vallée en date du 21 mai 2014,

VU les statuts de l'association Club de prévention de Marne la Vallée,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la désignation d'un délégué au sein du Conseil d'Administration de l'association Club de prévention de Marne la Vallée,

CONSIDERANT que, selon l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,

CONSIDERANT que le conseil municipal de Noisiel décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour le vote de cette délibération,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À 30 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS,

PROCEDE au vote à main levée à la désignation d'un délégué de la commune de Noisiel au sein du Conseil d'Administration de l'association Club de prévention de Marne la Vallée ;

DESIGNE Madame Corinne TROQUIER en tant que déléguée de la commune de Noisiel au sein du Conseil d'Administration de l'association Club de prévention de Marne la Vallée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le
Publié le 30 SEP. 2014

~~26 SEP. 2014~~ 30 SEP. 2014

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2014

Application agréée E-legalite.com

077-2177 03370-2014 0926-DEL2014_0207_2-DE